

**AVIS PUBLIC**

**PROMULGATION  
RÈGLEMENT ADMINISTRATIF NUMÉRO 179-19**

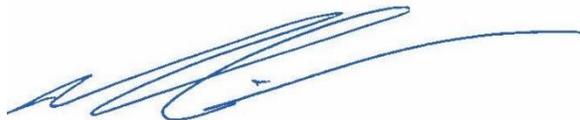
Prenez avis que lors de la séance ordinaire tenue le 9 avril 2024, le conseil municipal de la Ville de Repentigny a adopté le règlement administratif numéro 179-19 intitulé :

**« Règlement modifiant le règlement 179 relatif à la circulation et au stationnement ».**

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi et peut être consulté au bureau du soussigné à l'hôtel de ville de Repentigny situé au 435, boulevard Iberville à Repentigny aux heures normales d'ouverture.

Donné à Repentigny, ce 11<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2024.

Le greffier,



M<sup>e</sup> Marc Giard, OMA, avocat